



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU MAROC**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de coopération et d'action culturelle

Pôle enseignement supérieur, recherche et mobilité étudiante

Rabat, le 26 juillet 2021

Communiqué

**Bourses BCS 2021 du Programme d'excellence
pour les grandes écoles françaises**

Pour la quatrième année consécutive, l'Ambassade de France au Maroc distribuera en 2020 une bourse de couverture sociale (BCS) à 300 élèves marocains intégrant une grande école d'ingénieur ou de commerce en France. Cette bourse permettra à ces derniers d'obtenir le statut de boursier du gouvernement français sur une durée de 3 ans ainsi que les avantages qui y sont liés à savoir :

- L'exonération du paiement des droits de scolarité pour les établissements publics relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- L'exonération des frais de couverture sociale,
- La facilitation de la recherche d'un logement en résidence universitaire CROUS, en fonction des disponibilités,
- Le remboursement des frais de la procédure Campus France Maroc.

Sont éligibles à ce programme les élèves de nationalité **exclusivement marocaine**, ayant effectué leur scolarité dans une CPGA publique ou privée au Maroc ou en France et admis dans un établissement d'enseignement supérieur français par l'un des concours suivants :

- Pour les **écoles d'ingénieurs** :
 - Concours Polytechnique-ENS
 - Concours Centrale-Supelec
 - Concours Mines-Ponts
 - Concours commun des instituts nationaux polytechniques (CCNIP)
- Pour les **écoles de commerce** :
 - Concours de la BCE
 - Concours ECRICOME

Ce programme de bourses **s'adosse aux programmes de bourses** développés par le Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique (MENFPESRS) et par la Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation, dénommés respectivement « **Bourse au mérite** » et « **Bourse Fondation IBN ROCHD** ». La répartition de ces 300 bourses se fera, parmi les boursiers de ces deux programmes, en fonction du rang des élèves dans les différents concours ainsi que de critères à la discrétion de la commission mixte, composée de représentants de l'Ambassade de France et du MENFPESRS.

Cette bourse sera suspendue en cas de redoublement, de césure ou de départ en mobilité internationale. Ainsi, les bénéficiaires de ces bourses devront s'engager à présenter chaque année une attestation de réussite de leur année scolaire. Ils devront également informer le Pôle Enseignement Supérieur, Recherche et Mobilité Etudiante de l'Ambassade de France de tout départ en stage, en césure ou en mobilité, au moins six mois avant la date en question.

La Conseillère de Coopération
et d'Action Culturelle

Clélia CHEVRIER KOLAČKO
Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle